

RÈGLEMENT NUMÉRO 361-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN D'AJOUTER LA FONCTION DE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

- ATTENDU** que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) et que le règlement en vigueur ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;
- ATTENDU QUE** le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme no 361 est entré en vigueur le 14 août 2020 ;
- ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement de démolition en 2023 et la volonté municipale d'adopter un règlement de citation pour l'église de Sainte-Justine-de-Newton;
- ATTENDU** que ces deux règlements nécessitent l'implication d'un conseil local du patrimoine formé conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)*;
- ATTENDU QUE** l'article 117 de cette loi permet à la municipalité de confier les responsabilités d'un conseil local du patrimoine au comité consultatif d'urbanisme;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par _____ à la séance ordinaire du Conseil du 16 janvier 2024;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil et expliqué lors de la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2024;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL COMME SUIT :

ARTICLE 1 FONCTIONS

L'article 2 intitulé « FONCTIONS » est modifié par l'ajout, à la fin, du point suivant :

« - d'agir à titre de Conseil local du patrimoine conformément aux fonctions qui lui sont dévolues à la *Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)* et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*. »

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Shawn Campbell, maire

François Day, directeur général et greffier-trésorier

Dépôt du projet de règlement : 16 janvier 2024
Avis de motion: 16 janvier 2024
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur du règlement:

PROJET DE RÈGLEMENT